Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 52 (1988)
Heft: 205-206

Artikel: Notes d'étymologie et de lexique
Autor: Arveiller, Raymond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399822

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ET DE LEXIQUE.

1. **Alphanet, tunicien** et variantes 'faucon de Barbarie, variété de Falco peregrinus L'. Le mot *alphanet,* d'origine arabe connue, pose une double question : quand et comment est-il passé en français ? Le *FEW* XIX, 43a note que le terme, dans notre langue, présente le même développement de sens que l'espagnol et le portugais correspondants, bien antérieurs (XIVe siècle). Sur les premières attestations françaises, on peut lire les indications suivantes : « *alphanet* [. . .] seit ende 16. jh., *Gdf* ; Sainéan *Sourc* 2, 400 », *FEW ibid.,* avec, en note, la remarque : « Sainéan zitiert noch eine form *alfanet,* von 1492, die aber nicht kontrollierbar ist ». *Corom-Pascual* écrit : « El francés G. Tardif en 1492 dice que es un halcón tunecino y le llama *alfanet* (Sainéan, *Sources Indig.* II, 400) », 1, 149a. La documentation est donc de seconde main et peu sûre. On doit commencer par se reporter au texte de Sainéan. Ce dernier range le mot dans les appellatifs « hispano-arabes », *loc. cit.* n. 2, et explique : « Guillaume Tardif, dans son traité de *Fauconnerie* (composé en 1492), distingue le faucon tunisien, originaire de Thunes (Tunis) — appelé *alfanet* (esp. *alfaneque,* v. Devic) — du faucon de Barbarie », *loc. cit.* Ce texte a pu faire croire que le passage entre tirets était pris à la *Fauconnerie* de Tardif et qu'*alfanet* était ainsi attesté en 1492. Il n'en est rien. Le passage entre tirets n'est qu'une précision apportée par Sainéan. En effet, si l'on se reporte à la première édition du traité en question, Paris 1492, in-folio non paginé (B.N. Vélins 1023), on ne trouve que « Faulcon tunicien ». Même forme dans l'édition de Paris 1509, in-4° non paginé (B.N. Rés. S. 592). L'édition de Poitiers 1567 dira encore, sans plus : « Faucon Tunicien », 6. Entre-temps P. Belon propose une autre dénomination : « Encor y à [sic] vn Faucon qu'ils nomment Tunicien, qu'on pourroit aussi bien nommer Punicien », *L'Histoire de la nature des oyseaux,* Paris 1555, 117. Enfin G. Bouchet, dans son *Recueil de tous les oyseaux de proye qui servent à la vollerie et fauconnerie,* Poitiers 1567, ne connaît que « le Faucon Tunicien, ou Punicien », 12 et 29. Reste à examiner l'attestation produite par *Godefroy* : « Du lanier appelé *alphanet* [. . .] (DESPARRON, *Fauconn.,* I, 24) ». Il

faut comprendre que « Desparron » désigne Ch. d'Arcussia, vicomte d'Esparron, auteur d'une *Fauconnerie* célèbre, souvent rééditée. D'après J. Balteau, M. Barroux et M. Prévost, la première édition en parut à Aix en 1598 et un nouveau tirage en fut fait à Paris en 1599, *Dictionnaire de Biographie française,* Paris 1933 sqq., III, 423a. Il convient d'abord de préciser la date à laquelle apparaît le mot étudié dans l'ouvrage indiqué. Il ne se lit pas dans l'édition de 1599, dont le chapitre XXV s'intitule : « Du Lanier Tunissien », 71. Mais on le trouve dans l'édition qui lui succède, celle de Paris 1605. Le titre mentionné devient : « Du Lanier Tunissien, autrement appelé Alphanet », 37 v°. La phrase qui suit ne correspond pas au texte cité par *Gdf* I, 236c, non plus que celle de l'édition de Paris 1608, 72. Le lexicographe a dû utiliser une édition plus tardive ; il y a coïncidence, par exemple, avec la version de Paris 1627, 45. Quoi qu'il en soit, *alphanet* est attesté en 1605 chez Ch. d'Arcussia. Le chapitre se termine par l'exposé d'une étymologie fantaisiste : le nom d'alphanet a été donné à l'oiseau par les Grecs et vient d'alpha, car c'est le premier des oiseaux de proie, comme alpha est la première lettre de l'alphabet grec. Ainsi s'explique la graphie inattendue *-ph-*.

La *Fauconnerie* n'est en aucune façon un récit de voyage. La vie de Ch. d'Arcussia est bien connue grâce aux sérieuses recherches d'E. Jullien, publiées dans l'introduction de son édition *La Conférence des Fauconniers, de Charles d'Arcussia,* Paris 1883 (I-LXXXVIII). L'étude signée E. de Mougins-Roquefort, *Annales de Provence* III, 1884, 376-382 et 460-462, se fonde essentiellement sur le travail de Jullien, dont elle rend compte. Il apparaît que Ch. d'Arcussia n'est jamais allé en Afrique, ce qui rend peu probable un emprunt direct à l'arabe. A la raison d'ordre historique s'ajoute une double raison d'ordre morphologique. L'étymon arabe *fanak* expliquerait mal la terminaison d'*alphanet,* s'il était pris directement par le français et l'on ne trouve pas pour notre langue, au XVIIe siècle, d'emprunt direct à l'arabe présentant l'article agglutiné. Qu'on se reporte à la thèse de F. Nasser, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe,* Beyrouth 1966. Si on laisse de côté le terme en question, les 18 mots en *al-* empruntés au XVIIe siècle se répartissent ainsi. 16 sont des noms très techniques pris au latin médiéval de l'alchimie (*alacap, alastrob, alaurat,* etc.). Ce latin est celui de traductions d'ouvrages arabes exécutées en Espagne, 129 et 439, n. 1. *Algame,* variante d'*amalgame,* est de même source, 458. *Alfange* est assurément emprunté à l'espagnol *alfanja* (qui date de 1272-1284), 488. Un intermédiaire entre l'arabe et le français est donc à chercher pour notre mot.

Le 23 avril 1566 mourut Claude de Savoie, gouverneur de Provence, auprès duquel était page Ch. d'Arcussia, déjà grand chasseur, et peu après le jeune homme « visita l'Italie, examinant curieusement les divers équipages servant pour le déduit des oiseaux, notamment ceux si renommés des ducs de Ferrare et de Savoie », Jullien, *op. cit.*, XXIV. Le vocabulaire de la volerie italienne ne lui resta donc pas étranger. Il pourra indiquer plus tard, par exemple : « encores pour le iour d'huy on nomme en Italie le Faucon, gentil, & le Lanier, vilain », *La Fauconnerie du Roy. Avec la Conference des fauconniers,* Paris 1626, II, 7. Un emprunt à l'italien est donc possible pour *alphanet,* des points de vue de l'histoire et de la géographie. La date des formes italiennes attestées le permet-elle ?

Le *Vocabolario etimologico italiano* d'A. Prati, 29a, note qu'*alfanica* se lit chez A. Caro, 1563-1566, et *alfanetto* à partir du *Supplimento* de G. Gherardini, 1852-1857. Le *DEI* ne date pas *alfanetta,* auquel il donne pour origine « spagn., port. *alfaneque* », pris à l'arabe. Le *GDLI* et le *DELI* ne relèvent pas *alfanetto, -a.* G. B. Pellegrini remarque : « Lo scambio di suffisso si nota anche in fr. *alphanet, alfanet,* equivalente dell'it. *alfanetto,* ant. *alfanica* 'falcone tunisino' che ha identica origine (vedi I, 56) », *Gli Arabismi nelle lingue neolatine,* Brescia 1972, 341. La parenthèse renvoie à l'espagnol *alfaneque,* issu de l'« ar. isp. faneq ». Mais on n'a pas signalé, en français, de forme antérieure à *alphanet.* Les excellents spécialistes G. B. Pellegrini et P. Zolli, que nous remercions ici, ont bien voulu nous écrire qu'ils ne pouvaient, dans l'état actuel des dépouillements, nous donner d'attestation plus ancienne d'*alfanetto* et qu'ils avaient rencontré *alfanetta,* le premier dans le *Vocabolario universale italiano della Società Tramater,* Napoli 1829, le second chez M. A. Marchi, *Dizionario tecnico-etimologico-filologico,* Milano 1828. *Alfanetta* pourrait donc être emprunté au français plus ancien *alphanette, Val* 1775 (ZrP 90, 1974, 461). Mais l'italien *alfanetto, -a,* vu la date des attestations produites à ce jour, ne saurait être à l'origine de la forme française de 1605. *Alfanica,* du XVIe siècle, conviendrait pour la date, mais non pour la forme : il aurait donné presque sûrement un mot français en *-ique,* le suffixe *-ique* étant usuel dans la langue. Ainsi *Macaronicae* a donné *macaronique* (*macaronicques,* pl., chez Rabelais, IV, ch. XIII).

Mais l'*alphanet* était l'objet d'un commerce ancien, puisque le Normand Gace de La Buigne, au XIVe siècle, le connaît comme oiseau de volerie, sous le nom de « Tunicien », v. *infra.* Du même rapace, Belon

note : « Aussi est apporté par ceux de Tunis », v. *infra*. Or l'espagnol est une des langues du commerce en Afrique du Nord au XVIe et au XVIIe siècles, et il utilise *alfaneque* pour l'oiseau depuis le XIVe siècle (*FEW*), plus précisément depuis 1325-26 (*Corom-Pascual*). Le mot espagnol a donc pu voyager avec le faucon qu'il désignait. On pourrait attendre, pour le français, un emprunt en *-eque* ou *-ec*. Mais la terminaison *-eque* y est peu courante et le *-c* final a souvent été évité dans les emprunts au profit de terminaisons usuelles. Exemples : catalan *albercoc, abercoc* donnant *aubercot* (1512-1525), *abricot* (ca 1525), *FEW* IX, 284ab ; haut italien *articiocch* donnant au XVIe siècle *artichault, artichaut, artichot, ZrP* 94, 1978, 282 ; italien *tarocco* donnant *tarau* (1534), *tarot* (1604), *Robert* ; italien *calambuco* donnant *calambut* et *calambuc* 1575), v. notre *Contribution à l'étude des termes de voyage,* Paris 1963, 128. *Alfaneque* peut donc avoir été adapté en *alphanet.*

En résumé, *alphanet* (1605) n'a pu être emprunté directement à l'arabe (histoire, morphologie). Il n'a pu être pris à l'italien (chronologie des formes). On opte, sans certitude, pour un emprunt à l'espagnol *alfaneque.*

Tunicien **(et var.) est relevé deux fois par le *FEW*. On lit sous *tunica* 'robe ; enveloppe' : « Mfr. frm. *tunicien* m. 'espèce de faucon africain' (1555 ; 1574 ; 1739 ; v. *TilanderGlan*) », XIII/2, 413b. Mais on trouve sous *Tunis,* nom de ville : « Mfr. *tunicien* m. 'grand faucon africain' (*GaceB* ; 1555, *Belon* ; *Cotgr* 1611), *tugnicien* (hap. 16. jh. ; *Cotgr* 1611), nfr. *tunician Oud* 1660, *tunisien* (*Fur* 1690, I, 84 ; *Enc* I, 294b ; 1771, *Trév* I, 255a ; *Pair* 1885) », XIX, 189b. Les difficultés d'ordre sémantique sont sérieuses, pour expliquer *tunicien* à partir de *tunica.* En revanche, l'oiseau est bien un faucon d'Afrique du Nord, comme le montrent les attestations les plus anciennes :**

1377 : « Et si y a de milions, De turqués et d'alerions, Tuniciens de Barbarie Qui refont bonne vollerie », Gace de La Buigne, *Le Roman des deduis,* éd. Åke Blomqvist, Stockholm-Paris 1951, 459, vers 10477-10480. Cf. *FEW*.

1492 : « Faulcon tunicien est ainsi appellé pour ce quil naist communement ou pays de barbarie, et que tunes est la principale cité diceluy pays, en laquelle abunde la volerie dudit faulcon », G. Tardif, *C'est le liure de l'art de faulconnerie,* Paris, non paginé.

1555 : « Il est appellé Tunicien, pource qu'on l'apporte du païs de Barbarie, ou il fait son aire ne plus ne moins que le Lanër en France. Aussi est apporté par ceux de Tunis, qui est la maistresse ville de Barbarie », *BelonOis* 118. Cf. *FEW*

Or les divers faucons ont parfois tiré leur nom de leur origine géographique : « Le *turquet* (voir ce mot) était un faucon de Turquie. Dans Godefroy on trouve *tartaret* et *tartarot* 'faucon de Tartarie' », *TilanderGlan* 252. C'est donc la seconde étymologie du *FEW* qui a toute chance d'être la bonne.

2. **Chaperonnière**, nom de plante. Le *FEW* II, 270a l'a relevé chez Guy Miège (1677), mais ne précise pas l'herbe qu'il désigne. L'identification est possible grâce à L. Fuchs. Ce dernier cite les lignes suivantes, extraites d'un vieil herbier manuscrit en sa possession, à propos du pied d'alouette, Delphinium consolida L. :

1542 : « Herba est quam quidam Monachellam, siue Capuciariam uocant (à cucullo haud dubiè monachorum, quem flores illius herbae referunt, nomen imponentes) », L. Fuchs, *De Historia stirpium commentarii insignes,* Basileae, 28.

Traductions de ce texte, qui présentent les premières attestations du mot étudié :

1549 : « il ya vne herbe que aucuns appellent Monachella, ou Caputiaria, cest a dire moynesse, Chaperonniere, ou frocquee, luy baillant ce nom pour la semblance qu'ont les fleurs d'icelle, auec vng chaperon de moyne », *Fousch* 8C.

1550 : « Ceste herbe est celle que aucuns appellent Moniale ou chapperoniere, pour autant que sa fleur resemble à la cuculle ou chapperon d'vn moyne », [G. Guéroult,] *L'Histoire des plantes mis en commentaires,* Lyon, 21b.

Il est évident que *chap(p)eronniere* est un calque de *capuciaria.* Or la seconde traduction citée est une source assurée de Cotgrave ; v. V. E. Smalley, *The Sources of A Dictionarie of the french and english tongues by Randle Cotgrave (London 1611),* Baltimore 1948, 109. *Cotgr* 1611 relève bien, sous *Chaperonnier* : « Herbe chaperonniere. *Wild Larks-heele ; or, Monks-hood withe the purple flower* ». Identification correcte : H. L. Gerth van Wijk indique pour noms anglais du Delphinium consolida, entre autres, *lark's heel* et *monkshood, A Dictionary of plantnames,* The Hague 1911, 430b.

3. **Esquine, squine, chine** 'Smilax china L.', plante à racine médicinale. Le *DG,* sous *squine,* juge que le terme « paraît être une altération du nom de pays *Chine,* dont le *ch* se prononçait autrefois comme un *qu* ». Même origine dans le *Robert* sous *squine,* avec réserve (« peut-être »). Le *FEW,* sous *China,* distingue à juste titre deux types. Pour

bois d'esquine (1582-*Oud* 1660), *bois de squine* (*Cotgr* 1611), *squine* (depuis *Oud* 1660), *esquine* (Paré ; 1569, *Hu ;* depuis *Pomet* 1694), il indique : « Unter I stehen wörter, die aus dem namen des landes entlehnt sind. Dieser wurde ursprünglich mit *-k-* gesprochen », XX, 101b. Pour expliquer *s-* et *es-*, il en est réduit à supposer le croisement avec un autre terme : « Das *s-* oder *es-*, mit dem die fr. formen beginnen, muss aus einem andern wort herübergenommen sein ». Cet autre mot n'est pas précisé. On pourrait penser au latin *schoenanthus,* var. *scoen-, squin-, squinuanthos* 'herbe à chameau, Cymbopogon schoenanthus Spreng.', selon J. André, *Les noms de plantes dans la Rome antique,* Paris 1985, 229. Le *FEW* relève en effet, sous *schoinuanthos,* XI, 299b, l'ancien français *eschinant* 'jonc odorant', var. *esquinant, AldS* et *squinançe Moam.* Le mot n'est pas tout à fait oublié au XVIe siècle, puisque l'on trouve :

> 1548 : « Iuncus odoratus [. . .]. Schoenos. Schoenuantos. Squinantum. Vulgayre. Flairant ionc. Squinant », E. Fayard, *Galen sur la faculté dez simples medicamans,* Limoges, 8, 209.

Mais *squinant* est alors peu courant. Fayard observe : « Fucse [= Fuchs] ên sez paradozes dit Squinant nous estre inconnu ». On voit mal comment il aurait pu influencer le nom d'une drogue célèbre pour avoir soulagé la goutte de Charles-Quint et fort répandue alors en Europe ; v. A. Vésale, *Epistola, rationem modumque propinandi radicis Chynae decocti, quo nuper . . . Carolus V. imperator usus est, pertractans,* Basileae 1546, 12-14. De plus aucun texte français, à notre connaissance du moins, ne rapproche l'esquinant, remède tiré de l'ancienne pharmacopée, de l'esquine, « Boys nouuellement inuenté » (Lespleigney, 1545, v. *infra*), importé de pays lointains sous forme de fragments de racines sèches (Vésale, *op. cit.,* 18-19). C'est pourquoi sans doute la notice étymologique du *TLF,* sous *esquine,* se borne à indiquer prudemment : « Prob. altération mal expliquée de *China* « Chine », primitivement prononcé avec *K-* initial, cette plante étant originaire de Chine ». *Robert,* sous *esquine,* se rallie à cette étymologie, sans mention des difficultés.

On admettra qu'*esquine, squine* remontent à une forme du nom de la Chine, qu'il faudra préciser : le Smilax china est bien venu de la Chine, où il est indigène. Mais deux problèmes se posent. Pourquoi *esquine, squine,* articulés avec [*k*] ? Pourquoi *esquine, squine,* avec *es-, s-* ? Voici les premières attestations rencontrées :

> 1545 : « De la nature vertu et faculté de la racine du Boys nouuellement inuenté, appellé L'esquine : & comme il en faut vser »,

Th. Lespleigney, *Aultre petit traicté du Boys de L'esquine & la maniere d'en preparer le breuaige, & d'user d'iceluy,* 122, publié à la suite de M. Grégoire, *Les troys premiers Livres de Claude Galien de la composition des medicamens en general,* Tours.

1565 : « faut lauer & baigner les pustules de l'enfant auecq' vn linge trempé dedans laditte decoction du bois de guaiac. ou de la salse parille, ou de la racine desquines », « de la racine desquine », *Vallamb* 277-278.

1566 : « il n'y a que quarante ou cinquante ans que le Gaiac, la Sassapareille, la Schyne, & quelques autres, sont en bruit, & que nous en receuons de fort grands allegements », J. Grevin, *Discours . . . sur les vertus & facultez de l'antimoine,* Paris, 30 r°.

1575 : « Et qu'au partir de là on ne prend medecine, Et le bruuage faict de gayac ou d'esquine », G. de Pibrac, *Les Plaisirs de la vie rustique,* Paris, 6 r° ; réimpression de l'éd. de Lyon 1574. Cf. *Hu, FEW.*

1582 : « Le vaisseau d'estain t'est icy representé, qui est propre pour faire restaurans, et potions vulneraires, & decoctions de guaiac, sarsepareille, et esquine », A. Paré, *Discours,* Paris, 54 v°.

1583 : « Semilax . . . Salpareille . . . Squine », dans la liste « Pour la pituite », E. Le Lièvre, *Officine et jardin de chirurgie militaire,* Paris, O ij v°.

1589 : « ni potions de Gaiat, de racine d'Eschine, ou Zarcepareille », Cl. Dariot, *Trois Discours de la preparation des medicamens,* Lyon, 176.

Il est très douteux qu'on ait prononcé avec [*k*] le nom propre *Chine* au XVIe siècle : *China* avait été apporté en Europe par les Portugais (v. *DELI* sous *china* 3) et ceux-ci articulaient à l'initiale une affriquée. Toutefois, comme *esquine* est un mot d'apothicaire, on pourrait penser qu'il a été formé sur le nom latin du pays, *China,* pris lui-même au portugais. *China,* en tant que mot latin, devait être prononcé avec un [*k*]. Mais, pour pouvoir tirer *esquine* et *squine* de *China,* nom géographique latin, il aurait fallu que les apothicaires sussent que la racine en question venait de Chine. Or il semble qu'il n'en ait rien été. Non seulement Lespleigney, le premier, à notre connaissance, à employer *esquine,* mais encore deux grands savants d'audience européenne, A. Vésale et P. A. Mattioli, si étrange que cela puisse paraître, n'établissent pas de rapport entre *China* 'Chine' et le nom du remède.

Vésale sait bien qu'il s'agit d'un produit d'outre-mer apporté par les Portugais et les Espagnols :

1546 : « Aduehitur enim ab his, qui piper, caryophilos, gingiber, & nostrum cinamomum adferunt, tam Lusitanis, quam sub Caesaris [sc. Charles-Quint] patrocinio navigantibus », *op. cit.*, 18.

Mais il ignore le nom exact de la racine et le pays d'Asie ou d'Amérique dont elle est originaire et qui a pu servir à la nommer :

« Hactenus namque, uel certum radicis nomen mihi constare non potuit, quum ipsa alijs Chyna, alijs Chynna, alijs Cyna, alijs perinde atque tu [sc. J. Roelants, médecin de Malines] scribis Echina & Achyna tantum uocetur : quasi insula quaedam, aut locus Indiae, uel nuper reperti orbis, ipsi nomen dedisset », *ibid.*

C'est pourquoi il s'est enquis de cette origine :

« Percunctatus sum communem amicum Gerardum, an (ut est stirpium, quemadmodum & reliquorum omnium, apprimè studiosus) in sua ad Turcam legatione, quicquam certi de Chynae historia cognouisset », *op. cit.*, 19.

Mais il a seulement appris de Gerardus que le remède, apporté à Constantinople, y était utilisé par un Juif sans grand succès. Des marchands, il n'a rien tiré, sinon qu'on trouvait la *Chyna* près des rivages, 19. Chez Vésale, donc, *radix Chyna, Chyna* désignent une racine d'origine inconnue.

Mattioli, lui non plus, ne fait pas de rapprochement entre la plante en question et le nom de la Chine. Il reste dans le vague quant à l'origine du produit :

1554 : « Non desunt praeterea hoc tempore, qui radicem illam, quam alij CINAM, alij Chinam uocant, Guaiaco praeferant, etsi Vesalius admirabilis humani corporis fabricae professor oppositum senserit. [...] Aduehitur haec (ut audio) tam à Lusitanis quàm ab Hispanis ex regionibus aequinoxiali proximis, legiturque in litoribus maris è terra euulsa », « ipsius chinae uires », *Commentarii in libros sex Pedacii Dioscoridis Anazarbei de Medica Materia,* Venetijs, 110.

Dans ces conditions, il paraît impossible que l'apothicaire tourangeau Lespleigney, auteur d'un ouvrage légèrement antérieur à ceux des savants cités, en ait su plus qu'eux sur l'origine de la racine et ait eu l'idée de lui donner un nom à partir du latin *China,* pays d'Asie. D'ailleurs rien, dans son texte, n'autorise cette hypothèse. En conséquence, il convient de chercher l'origine d'*esquine, squine* dans une direction quelque peu différente.

La forme en *es-* est la première à apparaître et semble bien être particulière au français. Il est donc raisonnable de penser que ce sont

des traits propres à cette langue et à sa graphie qui permettent de l'expliquer. Examinons la source de Lespleigney. Il attribue « la presente ordonnance », qu'il donne en français, à Thomas Maglit, qui l'a écrite « en L'an 1539, au moys de Septembre en la ville d'Antuers, l'ayant euë de son maistre Ruys Fernandes », *op. cit.*, 127. Il faut alors se demander dans quelle langue était rédigé le texte d'Anvers. Lespleigney ignorait assurément le néerlandais et le nom de Maglit n'a pas un aspect espagnol ni portugais. On penche donc pour une recette en latin, langue usuelle des médecins et des apothicaires, utilisée par Lespleigney lui-même dans son *Dispensarium medicinarum,* Tours 1538. Or le latin scientifique utilisait diverses formes pour désigner l'esquine, dont *Echina* et *Achyna,* d'après Vésale, v. *supra.* L'adjonction de préfixes à *China,* nom de pays, serait inexplicable. On pense à des latinisations de formes ibériques mal comprises, coupées de façon erronée, telles que (racines, bois) *da China, de la China, de China.* Le Bruxellois Vésale relève justement *Echina* chez son ami Roelants, de Malines, pour cette substance apportée par des marins portugais et espagnols. Le maître de Maglit a un nom d'aspect ibérique, tandis que Maglit lui-même rédige son ordonnance à Anvers, le plus grand port importateur des Pays-Bas espagnols. Enfin l'esquine que Vésale a vu présenter pour la première fois en décoction venait d'Anvers, probablement apportée du Portugal :

> « Primo enim, cui decoctum Chynae propinatum uidi, illa ex Antuerpia simul cum empirico, qui eius usum probè noscere, se foeliciter in Lusitania illam porrexisse affirmabatur, transmissa fuit », *op. cit.*, 13.

Hypothèse : la forme *Echina* a été transmise à Lespleigney par le texte latin d'Anvers dont il présente la traduction. Elle peut expliquer sans peine *esquine.*

En effet, le *ch* latin, prononcé [*k*], ou bien restait noté *ch,* d'après la lettre, dans les adaptations françaises, ou bien y devenait *qu* ou *k,* d'après le son. Un exemple bien connu en est le latin scientifique *alchemia* : il donne *alquemie* dès le XIIIe siècle, *arquemie* et *archemie* en 1402, *alchymie* et *alkimie,* entre autres formes, en 1555, v. *ZrP* 99, 1983, 325-326. Le français du XVIe siècle, d'autre part, notait volontiers [*e*] initial en syllabe ouverte par le digramme *es-*. On trouve ainsi *esgal* 'égal', *esguille* 'aiguille', *esuier* 'évier', etc., dans *Est* 1549, mots où l'*s* n'était pas plus prononcé que dans *escart* ou *esquerre.* Ainsi, dans l'hypothèse avancée, *echina* peut être adapté en *esquine, eschine.* L'*s* est d'abord purement graphique, mais les lecteurs pourront le prononcer par la suite comme dans *escadre, escarpin, escorte,* etc. Une hypercor-

rection ou une mécoupure suffira alors pour faire passer ces formes à *squine, schyne* et var. Cela s'est produit à la même époque pour *esquinancie* 'sorte d'angine', avatar du latin *cynanche. Esquinancie,* en effet, encore dans *Est* 1549, devient en 1552 *squinancie, FEW* II, 1612b. On peut ajouter que la variante *esquinance,* attestée dès le XIVe siècle, devient de même *squinance* en 1548 chez Fayard, *op. cit.,* 8, 60.

Pour le type *chine,* le *FEW* donne : *chine* f. (*Cotgr* 1611-*Trév* 1771), m. (*SavBr* 1723-1741), *china* f. (*Fur* 1690-*Besch* 1858), m. dep. *Li.* Complément :

1547 : « Regime pour prendre l'eaue de la racine appellée chyna », traduction d'une recette en italien, placée en fin d'ouvrage par A. Vésale, *op. cit.,* éd. de Lyon, 286.

1560 : « Au reste, il y a plusieurs modernes, qui preferent la diete de celle racine, qu'on appelle Cyna, ou China, a celle du Guayac : combien que Vessalius, ce grand Anatomiste, soit d'opinion contraire », *PinDiosc,* éd. de Lyon 1561 (achevé d'imprimer : 1560), 83b.

1564 : « La racine de la chyne, la salse perille, ont-elles estés congneues des anciens ? », L. de Launay, *De la Faculté et vertu admirable de l'antimoine,* La Rochelle, A iiij v°.

1567 : à Anvers, « De Portugal y enuoye lon [...] coton, la racine de la Cine », F. de Belleforest, traducteur de l'italien de L. Guicciardini, *Description de tout le Pays Bas,* Anvers, 165.

1572 : « Aucuns de nostre tems preferent au gaiac, la racine qu'on apelle Cina ou China », J. des Moulins, traducteur du latin de P. A. Mattioli, *Commentaires* ..., Lyon, 128.

1598 : « Cubebes, Anis, Fagara, Calambac, Garro, Bois Santalum, Costus Indicus, Nardus, Iuncus odoratus, Calamus Aromaticus, Racine China, Rhabarbarum, Galigan ... », W. Lodewijcksz, *Premier Livre de la navigation aux Indes orientales par les Hollandois,* Amsterdam, 27 r°, dans la liste des épices dont on trafique à Bantam, port de Java.

1602 : « De la racine appellée Chine », titre du chapitre 38, A. Colin, traducteur du latin de Ch. de L'Escluse, *Histoire des drogues,* Lyon, 222 ; « Racine de Chine », légende de gravure, 223 ; « Description de la racine de la Chine », sous-titre marginal, 230.

1610 : « De la racine de China. La Racine de China n'a esté cognue aux Indiens que depuis l'an 1535 », *Histoire de la navigation de Iean Hugues de Linscot Hollandois,* Amstelredam, 179 ; etc. Traduction anonyme de la version latine de 1599.

1619 : « les choses cordialles meslées auec les sudorifiques, comme sont le Guajac, la racine de cine, ou plustost la sarsepareille », G.

L'Hoste, *Petit Traicté familier et vtile pour se preserver de la peste,* Amyens, 20.

1640 : contre la vérole, « Le Bochet de Chine, ou de Salsepareille, est plus conuenable », F. Ranchin, *Opuscules ou traictés divers et curieux en medecine,* Lyon, 546 ; « nous auons deux autres racines qui sont excellentes contre la Verolle ; sçauoir la Salsepareille, & la Chyne, ou Apios », 566.

1654 : « pour dessecher avec moins de vestiges de chaleur, que les decoctions de Sarze, Chine, Guajac, ou sassafras », J. Perreau, *Rabat-Ioye de l'antimoine triomphant,* Paris, I, 124.

Vésale fait suivre son *Epistola,* dans l'édition de Bâle 1546, d'un texte anonyme rédigé en italien. Il le croirait volontiers traduit de l'espagnol, dit-il, car il a sous la main une prescription semblable rédigée dans cette langue, à vrai dire moins complète, et qui s'écarte par endroits « ab artis methodo », *op. cit.,* 201. Titre : « Regimento per pigliar l'aqua de la radice de Chyna », *ibid.* Le rédacteur italien comprenait-il 'de la racine du pays nommé Chine' ? 'de la racine de la plante nommée chine' ? Quoi qu'il en soit, le traducteur de Lyon présente un tour différent : « de la racine appellee chyna ». Peut-être a-t-il été influencé par *radix Chyna* et *Chyna* 'esquine' qu'il lisait quelques pages plus haut dans l'*Epistola.*

Mattioli, médecin siennois, présente dans le texte de 1554 cité *supra Cina* et *China,* mots latins déclinés. Il renvoie à Vésale, dont il connaît la lettre : il en reprend des éléments et la critique au besoin. Il est très possible qu'il lui ait emprunté *Cyna* et *Chyna,* en remplaçant seulement les *y* par des *i,* mais on ne peut l'assurer. Or l'ouvrage de 1554 a une grande importance. Il connut plusieurs éditions et fut traduit deux fois en français : en 1560, par A. du Pinet, en 1572, par J. des Moulins. La version d'A. du Pinet porte, comme on a vu : « Cyna, ou China ». Elle fut rééditée à Lyon en 1572, avec des corrections et des adjonctions, d'après le texte latin de Venise 1570. On put y lire alors : « Cina, ou China », 85 v°. L'article *china ou cina* de *Furetière* 1690 repose entièrement sur le texte d'A. du Pinet, dont il reproduit textuellement certains membres de phrases, ce qui n'est pas pour étonner (v. *ZrP* 94, 1978, 71 et 95, 1979, 320). La forme française *china,* celle de *Littré,* encore relevée dans le *Dictionnaire encyclopédique Quillet,* Paris 1985, remonte donc au latin de Mattioli.

En 1563 paraît l'ouvrage fameux du médecin portugais Garcia da Orta. Ce livre donne alors à l'Europe savante toutes les précisions qui lui manquaient sur l'origine de l'esquine. Etabli à Goa en 1534, Orta

avait été le témoin oculaire, en 1535, de l'arrivée de la racine dans ce port. « Este pao ou raiz nasce na China », explique-t-il, et il a été apporté à Goa par des commerçants chinois, pour se guérir de la vérole. Comme, au même moment, Martim Affonso de Sousa apprit à Diu que le remède avait fait merveille chez un de ses compatriotes malade, des Portugais achetèrent la racine aux Chinois pour leur propre usage, puis l'exportèrent vers l'Europe, *Coloquios dos simples e drogas e cousas medicinais da India,* reproduction en fac-simile de l'éd. de Goa 1563, Lisboa 1963, 177 r°-184 r°. Orta, dans son dialogue 47, écrit *raiz da China* (5 fois), *pao da China* (4 fois), *raiz ou pao da China* (1 fois), *pao ou raiz da China* (1 fois) ; ces expressions sont reprises fréquemment par *este pao, esta raiz* ; *china* tout court, au sens d''esquine', est inusité. Ch. de L'Escluse donna un résumé latin de cet ouvrage, *Aromatum, et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia,* Antverpiae 1567. Garcia da Orta sera désormais cité par les traités de droguerie, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, d'après cette version. Dans le titre du chapitre 38, dans le texte qui suit et dans les sous-titres marginaux, celle-ci n'utilise que *radix Chinae,* l'expression étant reprise couramment par *haec radix,* 166-172. *China* reste donc ici le nom du pays qui produit la plante. Il en va de même dans l'édition d'Anvers 1593, 145-150, celle que traduira Colin en 1602. Mais celui-ci, comme on l'a vu faire au traducteur du texte italien en 1546, change le tour : « De Radice Chinae » est rendu par « De la racine appellée Chine ». C'est là, jusqu'à plus ample informé, la première attestation de *chine* 'esquine'. Cette forme sera reprise par *Cotgr* 1611 ; elle sera relevée encore par *Trév* 1771 (v. *FEW*), mais de mauvaise grâce : « *Chine* n'est pas françois », s.v.

4. **Monacelle** et **religieuse**, noms de champignons. Le *FEW* relève *monacelle* 'espèce de champignon du genre helvelle', de *Mozin* 1812 à *Larousse* 1931. Le mot est donné pour un emprunt à l'italien, VI/3, 69ab. Le même dictionnaire signale *religieuse* 'variété de champignon, du genre helvelle' de *Mozin* 1828 à *Larousse* 1875, sans explication particulière, X, 232a. Si l'on a recours aux dictionnaires italiens, on voit que S. Battaglia trouve *monacella* chez O. Targioni-Tozzetti, auteur d'*Istituzioni botaniche,* Firenze 1802, *Grande Dizionario della lingua italiana,* Torino, X (1978). Le *DEI* avait cependant relevé le terme à la date de 1729, chez P. A. Micheli, au sens d'« helvella monacella (o h. mitra) », vocable dérivé de *monaca.* L'origine et le sens des deux mots français peuvent être recherchés à l'aide des ouvrages de botanique anciens. On y rencontre :

1592 : « Simul & cum his [spongiolis, c'est-à-dire 'morilles'] nascuntur, quas vulgò *monacelle* vocamus, colore nigro, cauli sex foliolis rotundis per centrum annexis haerentibus, sed sapore inferiores », [G. della Porta,] *Villae Io. Baptistae Portae, Neapolitani, Libri XII,* Francofurti, 767.

1601 : « Simul . . . [même texte, exactement] », Ch. de L'Escluse, *Rariorum Plantarum historia,* Antverpiae, 291.

1729 : dans les *Fungoidea fungiformia* : « 5. Fungoides fungiforme, crispum, & laciniatum, superne nigrum, inferne albidum, pediculo fistuloso, crassiore, albo. *Fungo canino, o Fungo monacella fetido.* In aggeribus rivuli Vingonis in territorio Scandicci, mense Aprili. 6. Fungoides fungiforme, crispum, & laciniatum, & varie complicatum, superne subobscurum, inferne simul cum fistuloso pediculo album. Tab. 86. fig. 8. *Fungus Monacella* Port. Vill. Lib. X. & *Clus. Hist.* CCXCI. In iisdem locis cum superiori reperitur », P. A. Micheli, *Nova Plantarum genera,* Florentiae, 204.

Le Napolitain G. della Porta cite *monacelle*, pluriel qui suppose un singulier *monacella,* comme nom vulgaire de certains champignons voisins des morilles, mais moins savoureux. La description montre qu'il s'agit d'helvelles : le peuple a comparé le chapeau à plis sombres de ces champinons à la tête voilée d'une religieuse. L'Escluse, dans un ouvrage répandu et souvent cité, fait connaître cette dénomination. Mais surtout Micheli, après avoir proposé deux noms italiens pour une helvelle puante, *Fungo canino, Fungo monacella fetido,* fait passer le nom de l'helvelle comestible décrite par ses prédécesseurs dans une terminologie scientifique latine : *Fungus Monacella.* Or Micheli sera lu et cité par les mycologues ultérieurs. *Monacelle,* adaptation du latin *Monacella,* est choisi par A. L. de Jussieu comme nom de genre français correspondant à l'*Helvella* de Linné :

1789 : « HELVELLA, L. *Monacelle [en français]. Pileus membranaceus suprà et subtùs laevis . . . », A. L. de Jussieu, *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita,* Parisiis, 4.

C'est là le point de départ d'une première série d'attestations de *monacelle* 'helvelle', nom de genre. Elle va de *Mozin* 1812 à *Lar* 1931, en passant par des dictionnaires d'histoire naturelle, comme le *DSN* (1824), XXXII, 427.

De son côté, le botaniste J. C. Schaeffer étudia et classa les différentes espèces d'helvelles. Il plaça l'« Elvela monacella », tableau 162, ainsi que l'« Elvela infula », parmi les variétés groupées par Linné sous la dénomination « Helvella (Mitra) » ; « Plures comprehendit », explique-

t-il ; *Fungorum qui in Bavaria et Palatinatu circa Ratisbonam nascuntur icones,* Ratisbonae 1762-1774, IV, 105-106. Lamarck, bon juge, le suivra et rangera également le végétal décrit par Micheli, « Fungoides fungiforme, crispum, & laciniatum, & varie complicatum . . . », dans les synonymes de l'helvelle en mitre, Helvella mitra L., *EncMBot* (1789) III, 100b. De même, dans la suite, la plupart des botanistes donneront l'*Helvella monacella* (var. *Elvela monacella, Helvella monachella*) pour une variété de l'*Helvella mitra* L. Ainsi, par exemple : « Fries la considère [sc. l'*Helvella monacella*] comme une variété de l'*helvella mitra,* Persoon », *DSN* (1824) XXXII, 427 ; « Persoon réunit à l'Helvelle en mitre l'*Helv. sulcata,* Willd., et *Monacella,* Schaeff. », *DCHN* (1825) VIII, 115a.

Enfin, en 1790-1793, J.-J. Paulet publia son *Traité des champignons.* Il fit de la *monacella* de ses prédécesseurs et de l'*Elvela monacella* de Schaeffer une espèce de morille, et il traduisit *monacella* par *petite religieuse,* première attestation de cette expression, à notre connaissance :

1790 : « 27. MORILLE PLISSÉE, *dite* PETITE RELIGIEUSE (Synonimie [sic] des genres, n.° 109). *Monacelle* Portae in Villâ [. . .], Micheli, p. 204, tab. 86, fig. 8. *Elvela* 14, seu *monacella* Schaeff. tab. 162 », I, 529a.

Le champignon avait été décrit avec précision en I, 47. Le tome II de l'ouvrage, 1793, l'appellera « *Peau de morille drapeau,* dite *la petite Religieuse* », II, 409, avec nouveaux renvois à Della Porta et à Micheli.

Les dictionnaires de sciences naturelles du début du XIXe siècle se fondent très souvent sur Paulet, qu'ils citent à l'envi. Ils adaptent *Helvella monacella* en *Helvelle monacelle* à partir de 1817 et enregistrent *petite religieuse,* au même sens, à partir de 1819 :

1817 : « LA PEAU DE MORILLE DRAPEAU. C'est l'HELVELLE MONACELLE de Schaeffer », *NDHN*[2] XXV, 77.

1819 : « RELIGIEUSE (petite). C'est l'HELVELLE MONACELLE de Schaeffer », id., XXIX, 140.

Le *DSN* innove en utilisant *religieuse* tout court à côté de *petite religieuse* :

1827 : « RELIGIEUSES et PETITES RELIGIEUSES. (*Bot.*) Espèce de champignons connus des botanistes sous le nom d'*helvella monacella,* Linn. Voyez HELVELLE », *DSN* XLV, 35.

Besch 1846-1887 relève *monacelle* 'espèce de champignon du genre helvelle'. L'expression complète *helvelle monacelle* y est enregistrée

jusqu'en 1871, sous *religieuse*. En effet, *religieuse* et *petite religieuse*, relevés par ce dictionnaire de 1846 à 1887, y sont d'abord définis : « Espèce de champignons connus sous le nom d'helvelle monacelle », 1846-1871, puis : « Nom vulgaire d'un champignon du genre helvelle », 1887. *LarI-Lar* 1932 ne gardent plus que *religieuse* pour la même espèce.

Résumé. Le mot français *monacelle* adapte le terme scientifique latin *monacella* (1727), pris à une forme populaire italienne (1592). *Monacelle* 'helvelle', nom de genre (1789-1931), est une création d'A. L. de Jussieu. Indépendamment *helvelle monacelle* 'variété de l'helvelle à mitre, Helvella mitra L.' (1817-1871) adapte, dans le *NDHN*², le binôme latin de Schaeffer *Elvela monacella* (1774), en orthographiant le premier terme selon la forme la plus répandue (celle de Linné) *Helvella*. *Monacelle* tout court, employé dans le même sens (1846-1887), est tiré du binôme français *helvelle monacelle*. *Petite religieuse* (1790-1887), synonyme d'helvelle monacelle, est un calque du latin *monacella* dû à J.-J. Paulet. Il est simplifié en *religieuse* (1827-1932) par le *DSN*.

5. **Sirdar**. Le terme n'a pas été relevé par le *FEW* XIX, mais il figure depuis longtemps dans les dictionnaires de langue. Devic en donne l'étymologie, sous *serdar*, dans le *Supplément* du *Littré* : du persan *serdār*, formé de *ser* 'tête' et de *dār* 'qui possède', d'où pour le composé 'celui qui tient la tête, qui est à la tête'. *Robert*, sous *sirdar*, reproduit cette étymologie. Il relève *serdar*, 1765, 'commandant des forces turques en Moldavie' ; l'ouvrage cité n'est pas précisé ; c'est l'*Enc* XV, s.v. Il distingue deux sens : 1. Chef militaire, dans l'Empire ottoman. 2. (V. 1900). Titre donné à l'officier général anglais qui commandait les troupes du Khédive en Egypte (le plus célèbre fut Kitchener).

Du persan le mot était passé au turc, comme en témoigne A. C. Barbier de Meynard, *Dictionnaire turc-français*, Paris 1881-1886 : « *serdar* (pers.) commandant, général », II, 76b. C'est le mot turc, au sens de 'général', qu'a emprunté le français, indirectement, puis directement. Premières attestations rencontrées :

1598 : « Surquoy le *Bascha* de là dedans [sc. de Témesvar], soudain escrit au *Serdar* (qui est le General de l'armée des Turcs qui lors estoit en Hongrie », P. V. Palma Cayet, traducteur de l'allemand, *Sommaire Description de la guerre de Hongrie & de Transsyluanie*, Paris, 36 ; « le susdit *Serdar* », *ibid.* ; « le Serdar n'auoit rien plus en recommandation », 49.

1611 : à Dernier Bassa « succeda en sa place Amurathes Serdar Bassa », [en marge :] « Amurathes Serdar premier Vezir apres Dernier », *Le Mercure françois,* I, 162 r° ; « au Vezir Amurathes Serdar », I, 312 r°.

1667 : « Mais le *Bascha* General, ou *Serdar* de l'Armée Turque, qui connoissoit les artifices du Roy . . . », A. de Wicquefort, traducteur de l'espagnol, *L'ambassade de D. Garcias de Silva Figueroa en Perse,* Paris, 264.

1673 : « Ce qui faisoit que ces deux galères [turques] estoient détachées d'avec le corps de celle que le Serdar commandoit », « le Serdar », A. Galland, *Journal . . . pendant son séjour à Constantinople,* éd. Ch. Schefer, Paris 1881, II, 159.

1673 : « le Sardar mesme qui commande l'escadre de la mer Blanche, et qui est bey de Rhodes », « la galliotte du Serdar », lettre de Ch. de Nointel, in A. Galland, *Journal . . .,* éd. citée, II, 175.

1679 : « Le consul m'a dit que le cerda Massapan avait mené à Constantinople vingt Français ou Italiens qui avaient servi dans des vaisseaux corsaires », G. J. de Guilleragues, *Correspondance,* éd. F. Deloffre et J. Rougeot, Paris-Genève 1976, I, 108.

1681 : « La galère du Lieutenant général, qu'on appelle serdar, est à peu près armée comme celle du captan pacha », id., *ibid.,* I, 382.

Serdar (et var.) 'chef militaire turc' devient usuel chez les voyageurs et diplomates français à partir de 1673 (Galland, Nointel). La forme la plus courante, jusque vers 1750, est *sardar.* C'est celle qu'utilise J. P. de Tournefort, *Relation d'un voyage du Levant,* Paris 1717, II, 496, ouvrage de référence. Après 1750, *serdar* l'emporte de plus en plus nettement. Le sens restreint que lui donne l'*Encyclopédie* en 1765 repose sur la note suivante : « *Serdar,* nom du Général de *Moldavie.* Tel fut CONSTANTIN CANTEMIR, père de l'Auteur de ce livre . . . », D. Cantemir, *Histoire de l'Empire Othoman . . . Traduite en françois par M. de Joncquière,* Paris 1743, dans les « Explications », I, xlv. Les textes montrent à l'évidence que le titre de *serdar* n'était pas réservé au seul titulaire de ce poste. *Land* 1836 enregistre *sardar,* forme alors peu courante, puisque, de 1781 à 1836, nous n'avons relevé que *serdar* (chez J. M. Digeon, 1781 ; F. de Tott, 1784 ; Cte de Fleury, an VI ; Ch. Sonnini, an VII et 1801 ; G. A. Olivier, 1804 ; I. Mouradgea d'Ohsson, 1820 ; etc.). *Land* formule une triple définition : « Gouverneur et général d'armée chez les anciens Egyptiens », « Chef de troupes », sans précisions, et « Prince persan, gouverneur d'une province de Perse ». *Besch* 1846 ne relève que *serdar* 'chef militaire turc', mais *Lar* 1933 recueille encore *sardar,* à côté de *serdar* et de *sirdar.*

Lar 1875 (tome publié en fait en avril 1876) indique aussi sous *serdar* : « Nom que donnaient les Turcs aux commandants supérieurs des escadres françaises ». A juste titre, bien que *LarI* abandonne ce sens. Première attestation rencontrée :

1683 : « Ce Souverain de la Mer [...] n'eust pas plustost arresté sa routte conquerante, & formidable, en faisant jetter l'ancre que le Serdar des François [...] luy envoya un de ses Capitaines les plus affidés », *Substance d'une lettre Ecrite par un Officier du grand Vizir â un Pacha, Touchant l'expedition de Monsr. du Quesne a Chio* ..., Ville Franche, 3 ; « des ordres du Serdar des Vaisseaux François », 26.

L'Egypte ayant été conquise par le sultan Sélim (1517), il était naturel que les chefs turcs y fussent appelés *serdars*. Cet emploi se reflète en français. Ainsi, dans la caravane du Caire en partance pour La Mecque :

1677 : « Leur Serdár, ou Colonel venoit ensuite, accompagné de quarante Chiaux à cheval », J. Wansleben, *Nouvelle Relation En forme de Iournal, d'vn voyage fait en Egypte,* Paris, 352.

Or l'anglais, à partir du XVIIIe siècle, selon l'*OED*, connaît une graphie *sirdar*, qui correspond à la même prononciation, dans cette langue, que *serdar*, plus anciennement attesté. Influence de *Sir* ? On trouve *sirdar* appliqué à Kitchener à l'occasion de l'expédition de Khartoum (1898).

A l'exemple du *Times* cité par l'*OED* on peut joindre :

1898 : « I allude to Lord Cromer and the Sirdar, Sir Herbert Kitchener », B. Burleigh, *Sirdar and Khalifa or the re-conquest of Soudan,* London, 5 ; etc.

1898 : « for the rest of the world there is no man Herbert Kitchener, but only the Sirdar, neither asking affection nor giving it », G. W. Steevens, *With Kitchener to Khartum,* Edinburgh, 50 ; etc.

C'est évidemment la lecture du mot anglais *sirdar* qui est à l'origine de la forme et de la prononciation françaises actuelles. *Sirdar* se vulgarisa en France lors de l'affaire de Fachoda, qui se termina par l'évacuation de cette ville, le 11 décembre 1898. On put lire bientôt :

1899 : « Telle était la force imposante dont allait disposer le Sirdar Kitchener, chef remarquable formé par toute une existence dépensée en Orient », R. de Caix, *Fachoda, la France et l'Angleterre,* Paris, 153 ; etc.

1899 : « Omdurman tombe au pouvoir du Sirdar », J. Legrand, *La Leçon de Fashoda,* Paris-Nancy, 4.

1899 : « Quand soudain apparut le Sirdar Qui lui dit d'un ton goguenard . . . », G. d'Aizenay, *Salut à Marchand ! Marchand et Kirtchener* [sic] *à Fachoda, opuscule en vers, par un patriote,* Cusset, 3 ; etc.

La rédaction de *LarI* (1904) est instructive : sous *sirdar,* il est renvoyé à *serdar* et sous *serdar* on trouve la parenthèse suivante : « Dans l'administration actuelle de l'Egypte, le sirdar, prononciation vicieuse de *serdar,* est l'officier anglais commandant en chef l'armée khédiviale ».

6. **Souk** 'marché arabe'. Ce mot, d'usage courant aujourd'hui, n'a pas été relevé par le *FEW* XIX. F. Nasser le signale chez Maupassant (1890), une première fois sous la forme *suk,* citation, chez Wansleben (1677) et dans des noms de rues cités (1800, 1812), *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe,* Beyrouth 1966, 581. *Robert* 1985 indique : « 1848, comme mot emprunté (*in* DDL) ». Si l'on se reporte à cette publication, on trouve qu'il s'agit du nom de deux rues cité : « dans l'une [des rues] sont tous les bouchers ou tous les marchands de beurre, on l'appelle Souk Semen ; dans une autre, qui prend le nom de Souk Serradin, se trouvent tous les cordonniers », article donné par J. Suchy, *DDL* 2e s., VII, 216. C'est là un texte intéressant, à joindre aux noms des rues signalés par F. Nasser, mais à propos duquel on ne peut parler d'emprunt.

A notre connaissance, le mot arabe est d'abord passé à l'espagnol. *Corom* (1954) ne signale *zoco* qu'à date tardive : « *1.a doc.* : Acad. 1884, no 1843 », IV, 858b. Mais on relève :

1585 : à Maroc, « hazesse junto a la ciudad un zoco el jueves, que en nuestro vulgar es mercado, donde concurren gran numero de gentes, que traen a vender las mercaderias, que tienen entre si », en marge : « Zoco o feria del jueves », D. de Torres, *Relacion del origen y sucesso de los Xarifes . . .,* Sevilla, 82 ; el Xarife « mandò al Moro, que el jueves primero se saliesse al çoco, que es mercado », el Moro « se fue al çoco », 165-166 ; « Zoco, o feria del Iueves », table.

1612 : à Alger, « Tienen mas otro defeto, que si no es la calle grande del Socco, o mercado (como diximos) ninguna otra se hallara que sea derecha y bien ordenada », D. de Haedo, *Topographia e Historia general de Argel,* Valladolid, 7 v°.

L'Anversois J. B. Gramaye, ancien esclave des Barbaresques, écrit en latin et ajoute en marge des sous-titres en espagnol et en langue franque. On lit dans son exposé, à propos d'Alger :

1622 : « platea lata [...], vbi quotidie forum rerum venalium, & mercatus celebratur », en marge : « El socco », *Africae illustratae libri decem*, Tournay, II, 7 ; « Soluitur tam ex pecunijs quam Mercibus aestimatione harum per duos ex *Socco* mercatores inita, Regi decima in ingressu, portario autem (*l'Armyn du port* vocant) ducentesima », II, 34.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est la forme espagnole, probablement utilisée aussi en langue franque, qui est empruntée d'abord par le français :

1636 : à Maroc, « Tous les Ieudis il y a prés de la ville un zoco, c'est à dire un marché, où abordent grand nombre de personnes qui y portent des marchandises qu'ils ont parmy eux », Ch. de Valois d'Angoulême, traducteur de l'espagnol de D. de Torres, *Relation de l'origine et succez des Cherifs* ..., Paris, 83 ; le chérif « commanda au Maure que le Ieudy ensuiuant il se trouuast au Zoco, c'est à dire le marché », « il s'en alla au Zoco », 167.

1637 : « Le lieu où se fait ordinairement dans Alger cét infame & maudit commerce [sc. la vente des esclaves chrétiens], est au beau milieu de la Ville, & nommé le BATISTAN ou le Soc », Fr. P. Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 377.

1647 : à Alger, « Ils les conduisoient à coups de bastons dans le Baptistan, ou le Soc, pour estre liurez à l'enchere », D. Cassel, *Les Triomphes de la charité du R. Pere Lucien Herault*, Paris, 75.

1665 : à Alger, « nous ne serions pas encore ce jour exposés aux yeux du Bassa, ny menés au *Soc* (c'est le Marché) ou *Baptistan*, pour estre vendus aux plus offrans & derniers enchérisseurs », R. du Chastelet des Boys, *L'Odyssée ou diversité d'avantures*, La Flèche, II, 7-8 ; « dans la place du *Soc* », II, 39 ; « dans le *soc* ou marché », II, 59 ; « dans le *Soc* », II, 72 et II, 119.

1667 (15 juillet) : à Tunis, Alli Odobassi, Turc marchand drapier, et Ajuas Cachadore de Bursa, Arménien, marchand, déclarent que Jean Erlismen, consul pour la nation anglaise à Tunis, « auroit esté au Baza du soc turc dire a la plus part des maistres tailleurs a draps et marchands du pais de ne point achepter ... », procès verbal, dans P. Grandchamp, *La France en Tunisie*, Tunis-Paris 1920-1933, VII, 121.

1668 : en Algérie, « Ordinairement ils les vont exposer [sc. les captifs chrétiens] dés le lendemain aux Batistans, Socs, ou Bazars, qui sont les Marchez ou Places publiques », *Tableau de piété envers les captifs*, anonyme, Chaalons, 197-198.

Mais, à partir de 1775, d'autres formes arrivent au français, apportées par des récits de voyages ; ceux-ci traduisent des textes rédigées dans diverses langues :

1775 : à propos du Caire, les artisans « travaillent dans les villes de l'Orient, non dans leurs propres maisons, mais dans de petites boutiques au *Sûk* ou le long des rues marchandes », C. Niebuhr, *Voyage en Arabie,* traduit de l'allemand, Amsterdam-Utrecht 1776-1780 [achevés d'imprimer : 1775 et 1779], I, 88 ; à Dorebat, dans le Yémen, « il y a au bas près du chemin le Sûk où [sic] le marché », I, 299 ; à Taäs, dans le Yémen, « Le Sûk ou le marché », I, 301.

1814 : à Damas, « Ces marchés, qu'on appelle *bazar* ou *zok,* sont abondamment fournis », J.-B. de Roquefort, adaptateur de l'espagnol de D. Badia y Leyblich, *Voyages d'Ali Bey el Abbassi en Afrique et en Asie,* Paris, III, 222.

1826 : à Kanô, dans le Soudan, « Le soug, ou marché, est fourni de toutes les provisions et de tous les objets de luxe à l'usage des peuplades de l'intérieur », J. B. Eyriès et Ph. F. de La Renaudière, traducteurs de l'anglais de D. Denham, *Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique,* Paris, III, 30.

1835 : à Bahhra, dans le Hedjaz, « Ce lieu est ce que les Arabes appellent un *souk* ou marché », « nous fîmes halte à Hadda, souk pareil au précédent », J. B. Eyriès, traducteur de l'anglais de J. L. Burckhardt, *Voyages en Arabie,* Paris, I, 73.

Première attestation rencontrée de *souk,* ainsi graphié. Mais ce n'est alors qu'une forme parmi d'autres. Voyez encore :

1837 : à Tunis, quelques jeunes gens juifs « se permirent, à cette époque, de mettre des chapeaux ronds, comme les chrétiens, et de se promener sur le *Souck,* en vrais *fashionables,* une badine à la main », H. L. von Pückler-Muskau, *Chroniques, lettres et journal . . . Deuxième partie. Afrique,* traduction anonyme de l'allemand, Paris, II, 181.

L'emprunt direct, par des francophones, de l'arabe d'Afrique du Nord finira par l'emporter, pour d'évidentes raisons historiques. Il apparaît dans les textes suivants :

1829 : à Tunis, « L'intérieur de la ville est mesquin, les rues très étroites et irrégulières, les peu exceptées où il y a le marché des bonnetiers appellé *Soucque* neuf », « on trouve encore à Tunis plusieurs marchés publics appellés aussi soucques », L. Filippi, *Fragmens historiques et statistiques sur la régence de Tunis,* 85, dans Ch. Monchicourt, *Documents historiques sur la Tunisie,* Paris 1929.

1843 : cette école de Constantine « était à côté de la petite mosquée de Cidi-Kettani, dans la rue ou *çouq* appelée el Djema », L. Ber-

brugger, *Algérie historique, pittoresque et monumentale,* Paris, I, 79.

1853 : « Kaïrouan est assez bien bâti ; les souks en sont beaux et bien fournis, les rues sont propres », E. Pellissier de Reynaud, *Description de la Régence de Tunis,* 118, dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie,* XVI, Paris ; à Djerba, « Cependant le souk ou marché forme bien une espèce de ville », 173.

1867 (2 sept.) : à Tunis, L. Michel « s'assoit sur la natte des cafés, pénétrant dans les souks où se tiennent les marchands accroupis et rêveurs », Th. Gautier, feuilleton, *Le Moniteur universel,* 1, col. f.

7. **Yoghourt, yaourt**. Pour ce mot de voyage, qui ne se vulgarisera qu'au XIXe siècle, deux problèmes au moins se posent : à quelle(s) langue(s) a-t-il été emprunté ? Pourquoi apparaît-il en français sous deux formes ? Voici ce que donnent les dictionnaires. *Bloch-Wartburg,* 5e éd. (1968), indique : « Empr. du bulgare *jaurt* ; une variante bulgare, *jugurt,* apparaît dans des descriptions de voyage franç. sous la forme *yogourt* en 1432, *jocourt* en 1657 ». Le *FEW* XX, 37b (1968) relève : « 1. Mfr. nfr. *yogourt* m. 'lait caillé produit par l'action d'un ferment spécial' (1432 ; seit *Lar* 1923), nfr. *jocourt* (1657, Z 58, 401), *youghourd* (1673), *yoghourt* (seit *Lar* 1907), *yoghourth* (seit *Lar* 1923) » et « 2. Nfr. *yaourth* (1853, ca. 1940, s. *Robert*), *yahourt* (*Lar* 1907 s.v. *yoghourt*-1949), *yaourt* (seit *Lar* 1923), *yahourth Lar* 1933 ». Origine : « Die fr. bezeichnungen für den joghurt gehen auf türk. *joğurt* oder bulg. *jugúrt* (1) bzw. auf die bulg. variante *jaúrt* (2) zurück. Die belege bis zum 19. jh. finden sich in reiseberichten und beziehen sich auf bulgarische oder türkische verhältnisse ». Enfin *Robert* 1985 note sous *yaourt* ou *yogourt* : « 1906, in *Rev. gén. des sc.,* n° 7, p. 344 : « *du yoghourt (lait fermenté)* . . . » ; *yaourth,* 1853, Gautier ; turc *yōghurt* ; *yogourt,* par le grec *giaourt,* 1932 ». On relève les formes suivantes, d'abord citées, puis parfois utilisées comme mots français :

1. type *yoghourt, yogourt,*

1455-1457 : « Et fu devant ledit chasteau [d'Alexandrette] le second logeis que je veis desdis Turquemans [. . .] et la descendimmes [. . .] et nous baillerent une grant telle de lait quaillié qu'ilz appellent yogourt », Bertrandon de La Broquière, *Voyage d'Outre-mer,* ms. Arsenal 4798 (copié en 1460), 184 v°. Date de la rédaction ; voyage de 1432. Citation. Cf. *FEW.*

1512-1515 : « Ilz [sc. les Turcs] ont de constume menger du laict aigre qu'ilz appellent Jagurt », J. Balarin de Raconis, traducteur de

l'italien de T. Spandugino, *Petit Traicté... de l'origine des princes ou empereurs des Turcs...*, ms. Chantilly, Musée Condé, XIV H, 41 r°. Citation. Dans l'éd. de Paris 1519, *La Genealogie du grant Turc a present regnant* : « quilz appellent Iagour », F v r°.

1612 : à propos de la nourriture des Turcs, « du froment boüilly iusques à se rompre & creuer, puis séché au Soleil, meslé auec de l'*oxigala* ou laict aigre, qu'ils appellent *Igur*, dont ils vsent aussi pour breuuage », *L'Histoire de la decadence de l'empire grec, et establissement de celuy des Turcs, par Chalcondile Athenien. De la traduction de B. de Vigenere Bourbonnois, & illustrée par luy de curieuses recherches*, Paris, dans les « Illustrations », I, 340. Citation.

1646 : « Ils [sc. les Turcs] n'ont pas grand soin de leur ventre, qui ne demande pour tout manger que du pain, du sel, de l'ail, de l'oignon & du laict aigre, que Galien appelle *Oxygale*, & eux *Ingustha* », S. Gaudon, traducteur du latin d'O. G. de Busbecq, *Ambassades et voyages en Turquie et Amasie*, Paris, 128. Citation.

1653 : « Iocourt est vn mot Turq qui signifie du laict caillé vn peu aigre, dont l'on n'a pas osté toute la cresme », F. de La Boullaye Le Gouz, *Les Voyages et observations*, Paris, 525. Citation. Cf. *FEW*, d'après l'éd. de 1657.

1672 : « c'estoit du ioghourt qui est une certaine sorte de laict caillé sur le feu », *Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople (1672-1673)*, éd. Ch. Schefer, Paris 1881, I, 186.

1673-1674 : « Ocques de laict aigre youghourd... 2 », *Description juste de Cara Moustafa Pacha Caimmacan*, dans l'éd. citée du *Journal* de Galland, II, 206. Cf. *FEW*.

1674 : « Voyons de quelle maniere l'on fait le beurre à Damas, qui est la mesme que dans le reste de la Turquie » ; quand le beurre est fait, « ils en vuident vne eau ou petit lait, qu'ils appellent yogourt, & qu'ils boivent. Quand ils veulent que cet yogourt soit plus friand, aprés avoir fait chauffer du lait, ils y mettent vne cuillerée de lait aigre, qu'ils ont fait aigrir avec de la presure ; & tout ce lait par ce mêlange estant devenu yogourt, ils le laissent refroidir pour le manger », « quand ils veulent avoir de l'yogourt », « Ce yogourt est fort aigre », J. de Thévenot, *Suite du voyage de Levant*, Paris, 46-47. Mort de l'auteur : 1667.

Le mot se lit assez souvent dans la suite. On indiquera plus brièvement, mais en respectant la notation en italique ou en romain : 1680 : *ïoghourt*, citation du turc, G. Grelot, *Relation nouvelle d'un voyage de*

Constantinople, Paris, 302. — 1732 : *Jurgurt,* citation du turc, L. F. Marsigli, *L'Etat militaire de l'empire ottoman,* La Haye-Amsterdam, I, 34. — 1748 : *Jugurtham,* citation du turc, L. E. de Foy, traducteur du latin d'O. G. de Busbecq, *Lettres du baron de Busbecq,* Paris, I, 161. Cf. *supra* sous 1646. — 1776 : près d'Andrinople, mets offert par un Turc, *iougourt,* P. Guys, *Voyage de Sophie à Constantinople,* publié à la suite du *Voyage littéraire de la Grèce,* 2e éd., Paris, II, 238 ; à une demi-lieue d'Andrinople, *yogourt,* II, 281 et 283. — 1787 : mets offert par Timour à Bajazet 1er, *yoghourth,* même forme dans les paroles de Bajazet 1er, I. Mouradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire othoman,* Paris 1787-1820, I, 119. — 1789 : à Scutari, *Juhgurt,* J.-C. Pingeron, traducteur de l'italien, *Lettres de Monsieur l'abbé Dominique Sestini écrites à ses amis de Toscane,* Paris, III, 164 ; à Constantinople, *Jahughurt,* III, 196 ; à Scutari, *Joghurt,* III, 244. — 1791 : « ce lait aigre, nommé leben en Arabie, & iagurt chez les Turcs », citation, J. Castilhon, traducteur de l'italien de G. Mariti, *Voyages dans l'île de Chypre, la Syrie et la Palestine,* Neuwied, II, 13. — An VI [1797-1798] : en Anatolie, *jughurt,* le comte de Fleury, traducteur de l'italien de D. Sestini, *Voyage de Constantinople à Bassora,* Paris, 56. — An IX [1800-1801] : en Turquie, *yougourt,* G. A. Olivier, *Voyage dans l'empire othoman, l'Egypte et la Perse,* Paris an IX-an XII, I, 366. — 1812 : en Turquie, youghourt, A. L. Castellan, *Mœurs, usages, coutumes des Othomans,* Paris, VI, 190. — 1813 : à Scutari, *yoghourt, Itinéraire inédit d'un voyage en Perse par Constantinople et l'Asie Mineure, fait en 1805,* relation française anonyme publiée à la suite de J. B. Eyriès, traducteur de l'anglais de J. J. Morier, *Voyage en Perse, en Arménie, en Asie-Mineure et à Constantinople,* Paris, III, 254. — 1835 : « Ce que les Turcs du nord nomment *youghourt,* et les Syriens ainsi que les Egyptiens *leben hamed* », citation, J. B. Eyriès, traducteur de l'anglais de J. L. Burckhardt, *Voyages en Arabie,* Paris, I, 42. — 1838 : en Syrie, *yaghourt,* G. Robinson, *Voyage en Palestine et en Syrie . . . Traduction revue . . . par l'auteur,* Paris, II, 78 ; en Syrie, yaghourt, II, 316 et 403. — 1840 : en Turquie d'Asie : *jogourt,* E. Boré, *Correspondance et mémoires d'un voyageur en Orient,* Paris, I, 261.

2. type *yaourt,*

An VII [1798-1799] : « Les Arabes et les Turcs composent avec le lait une liqueur à-peu-près semblable au *kumiss* des Calmoucks. Les premiers appellent cette liqueur *laban* ; les autres, *yaourt* », « L'*yaourt* a cela de particulier, que plus on le garde, plus son acidité augmente », C. Lefebvre, traducteur de l'anglais de

W. Eton, *Tableau historique, politique et moderne de l'empire ottoman,* Paris, I, 286 ; « L'*yaourt* frais est un article de consommation pour les naturels du pays », I, 287. Etc.

1812 : « L'*yaourt,* qui est du lait caillé et aigri, mêlé avec du riz, est encore un mets très-communément servi sur les tables des Turcs et des Arabes », « Cet yaourt n'est pas aussi consistant que celui qu'on fait en Angleterre », B. Barère de Vieuzac, traducteur de l'anglais de J. Griffiths, *Nouveau Voyage dans la Turquie d'Europe et d'Asie et en Arabie,* Paris, I, 122 ; « On le mêle souvent [sc. le pekmez] avec l'yaourt », I, 123.

1813 : en Perse, « On nous donna de très bon lait caillé, nommé ici *moss,* et en turc, *yaourt* », J. B. Eyriès, traducteur de l'anglais de J. J. Morier, *op. cit.* sous 1, II, 5. Citation.

On relève ensuite : 1829 : près de Brousse (Asie Mineure), « du yaourth (crème aigre) », Th. Renouard de Bussière, *Lettres sur l'Orient,* Paris, I, 158. — 1836 : en Turquie, *yahourt,* A. Brayer, *Neuf années à Constantinople,* Paris, I, 26 ; yahourt, I, 27. — 1838 : à Constantinople, *yahourt,* L. de Bauclas, traducteur de l'anglais de J. H. S. Pardoe, *Les Beautés du Bosphore,* Londres, 17. — 1840 : en Turquie, *Jaourt,* A. Boué, *La Turquie d'Europe,* Paris, II, 235 et 241. — 1853 : à Constantinople, « yaourth (lait caillé) », Th. Gautier, *Constantinople,* Paris, 94. Cf. *FEW.* — 1854 : en Turquie, « *yaourt* (lait caillé) », X. Hommaire de Hell, *Voyage en Turquie et en Perse,* Paris 1854-1860, I, 170. — 1873 : en Turquie, « du *yaourt* (lait caillé) », *Larousse* sous *kief.*

Il est assurément très difficile de donner les raisons pour lesquelles les dictionnaires, au début du XXe siècle, ont enregistré telle ou telle forme, parmi celles que leur proposait alors la science européenne. Du moins peut-on, en se fondant sur les fragments relevés ci-dessus, essayer d'établir l'origine des premières formes citées en contexte français, et surtout celle des premières formes françaises, pour les deux types. On voit que, d'une façon générale, le mot est présenté comme turc ou donné comme désignant une nourriture turque. Aucune allusion aux Bulgares ni aux Grecs.

Le texte de 1455-1457 met *yogourt* dans la bouche des Turcomans. Le ms. de 1512-1515 et l'imprimé de 1519 traduisent le texte italien suivant : « usano manzare certo lacte agro che loro chiamano jagurt », ms. de la Bibliothèque universitaire de Montpellier, 1513-1521, 73 v°, fragment transcrit et obligeamment communiqué, ainsi que celui de 1512-1515, par notre amie Mme Ch. Villain-Gandossi (CNRS), que nous

remercions ici. Le mot turc prend donc place dans un texte français, cette fois, porté par un texte italien. Les lettres d'O. G. de Busbecq (1522-1592) circulèrent en Europe bien avant leur publication. Ce diplomate avait écrit : « quibus [Turcis] si sal sit & panis [. . .] aut acidi lactis genus, Galeno non ignoti, quod ipse Oxygalam, isti *Iugurtham* dicunt, nihil requirant praetereà », *Epistolae quatuor,* Hanoviae 1605, 64. L'adaptation latine du mot turc, *Iugurtha* (v. encore sous 1748), est peut-être à l'origine de l'*Igur* de 1612, chez le compilateur Vigenère : notez le rapprochement avec *oxygala.* Elle est déformée dans la version française imprimée en 1646. Enfin le terme est parfois employé comme un mot français à partir de Galland (1672), de l'anonyme de 1672-1673 et de Thévenot (1674) : emprunts directs au turc, selon toute vraisemblance. Le récit de Thévenot constitue un important ouvrage de référence. C'est à propos de Damas qu'il parle de *yogourt,* mais ce n'est pas là le nom arabe de la préparation : voyez sous 1 les indications de Castilhon (1791) et d'Eyriès (1835) et sous 2 celles de Lefebvre (1798-1799). En revanche, la Syrie était au XVIIe siècle possession turque et le turc y était alors la langue officielle ; d'où la rédaction du voyageur. Il en allait de même encore lors du voyage de Robinson (texte de 1838). *Yoghourt* (et var.), mot de voyage, est donc un emprunt au turc *yoghourt,* première forme donnée par A. C. Barbier de Meynard, *Dictionnaire turc-français,* Paris 1881-1886, II, 892a. Cf. l'anglais *yogurt,* issu de la même forme turque, *OED.* Les attestations ultérieures, 1680-1840, montrent le caractère flottant de la forme française ; v. encore l'hésitation des dictionnaires *Larousse* cités.

Comme *yoghourt, yaourt* (et var.) est donné pour turc par les premiers textes relevés, ou du moins présenté comme nom d'un plat turc. Mais il arrive d'abord à notre langue, longtemps après le type 1, par l'intermédiaire de l'anglais : les premiers ouvrages où il est attesté comme mot français, dans l'état actuel de nos connaissances, sont en effet ceux de Lefebvre (1798-1799) et de Barère (1812). La citation de 1813 se lit aussi dans une traduction de l'anglais. Textes des voyageurs britanniques, un peu antérieurs à ceux qu'indique l'*OED* sous *yaourt* (à partir de 1819) :

1799 : « The Arabians and the Turks have a preparation of milk, which has similar qualities to the kumiss of the Kalmuks : by the first it is called *leban,* by the Turks *yaourt* », « Yaourt has this singular quality . . . », « Fresh yaourt is a great article . . . », W. Eton, *A Survey of the Turkish empire,* The second edition, London, 240. La 1re éd., London 1798, n'est pas à notre portée.

1805 : « YAOURT (the curds of sour milk), mixed with rice, is amongst the most common dishes of the Turks as well as the Arabs », « The curds, when fresh, are not of the same consistence as those made in England », « PEKMEZ [. . .] is often mixed with *Yaourt* », J. Griffiths, *Travels in Europe, Asia Minor and Arabia,* London, 113.

1813 : en Perse, « We had good *moss* (curdled milk, the same of the *yaourt,* in Turkey) », J. J. Morier, *A Journey through Persia, Armenia and Asia Minor to Constantinople,* London, 252.

Le turc connaît aussi *yoourt,* seconde forme, ainsi graphiée, chez Barbier de Meynard, *loc. cit.* Notre collègue B. Vardar (Université d'Istanbul) nous en a aimablement fourni la transcription phonétique, soit *yo:urt,* lettre du 3.1.88. C'est la forme qui a été adaptée par l'anglais en *yaourt.* L'*OED* indique justement pour origine de *yaourt* : turc *yōghurt,* avec *gh* muet (with quiescent *gh*), s.v.

Paris. Raymond ARVEILLER

Les abréviations, quand elles ne sont pas d'usage courant, sont celles du *FEW*.